

DEPARTEMENT de la HAUTE-GARONNE

N° 2020.23

CANTON de PORTET/GARONNE

ARRONDISSEMENT
de MURET

COMMUNE de VILLATE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers:

En Exercice : 15

Présents: 14

Votants: 14

L'an Deux Mille Vingt

Le quinze juin, à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Villate dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GARAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal :
le 09/06/2020

Objet : désignation d'un
délégué à la commission
consultative
départementale de sécurité
et d'accessibilité

**PRESENTS : Mesdames PAJAUD. ALAMINOS.
BERTIN. CARLES.CHEFTEL GROS.
Messieurs GARAUD. DUFOUR. PELFORT.
CONCATO. GALEA. GARCIA. MAURETTE.
RADJA
ABSENT EXCUSE : M. HERRERA**

Monsieur Ali RADJA. a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la Commission consultative départementale de sécurité est définie par le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par le décret n° 2006-1089 du 30 aout 2006 qui définit les nouvelles modalités de fonctionnement des commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité, notamment dans le domaine de l'accessibilité aux personnes handicapées (logements, établissements recevant du public, voirie publique ou privée, espaces publics). Dans chaque département, la commission est instituée par arrêté préfectoral. Le préfet peut, en outre, créer des sous-commissions spécialisées, des commissions d'arrondissement et des commissions communales ou intercommunales. Les maires, membres de ces commissions ont une voix délibérative, il convient donc de désigner un **suppléant** en cas d'empêchement du Maire.

Monsieur DUFOUR Claude propose sa candidature.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de nommer Monsieur DUFOUR Claude délégué suppléant à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le 16/06/2020

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

En Mairie le 15 juin 2020

Pour copie conforme.

Le Maire J.C GARAUD.

